OFFRE DE STAGE DE MASTER

Contexte du stage :
La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires est composée de 15 communes, dont 9 sur le bassin versant méditerranéen et 6 sur le versant atlantique, 3 syndicats de rivières, deux agences de l'eau.

Le territoire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires compte près de 5 323 habitants (INSEE 2020) mais avec une faible densité : 11.2 habitants/km².
Territoire très rural situé en zone de montagne, une partie du territoire est inclus en zone cœur du Parc national des Cévennes. La topographie du territoire implique des bassins de vie qui s'organisent naturellement par vallée. Ainsi la gestion de l'eau et les risques associés peuvent varier d'une vallée à l'autre, avec pour le versant méditerranéen, un relief propice aux évènements type « épisode cévenol ».
La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires s'est vue confiée au 1/1/2018 la compétence obligatoire GEMAPI.
Du fait des structures de bassin déjà en place avec un bon fonctionnement, les élus ont choisi de leurs déléguer la compétence au 1/1/2018.
En conséquence, l'EPTB des Gardons, l'EPTB de l'Hérault en lien avec le syndicat du haut bassin de l'hérault, le Syndicat Mixte du Tarn Amont, ont à ce jour la gestion GEMAPI et hors GEMAPI.
Cependant, la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels crée et rend obligatoire le plan intercommunal de sauvegarde pour les EPCI dès qu'une commune est soumise à l'obligation de PCS.
C'est le cas de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires.
Le futur PICS de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires doit être adopté dans les 5 ans qui suivent la promulgation de la loi, soit avant le 25 novembre 2026.
Les 3 objectifs à poursuivre sont au minimum :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;
- La mutualisation des capacités communales ;
- La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

En cas de crise, il s'agit donc

- De mettre à disposition des communes des moyens intercommunaux,
- De pouvoir mutualiser des moyens communaux pour les déployer sur les zones touchées,
- De prévoir les interventions sur les équipements intercommunaux.

La loi organise la responsabilité de la mobilisation des moyens en fonction des objectifs poursuivis. Le PICS doit être adopté par la communauté de communes et les communes avec un exercice à prévoir tous les 5 ans.

Stage de Master

Ce stage s'inscrit dans le cadre de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 qui impose la réalisation du PICS avant le 25 novembre 2026

Cible : étudiant des masters en lien avec les risques environnementaux
Durée : 5 mois
Période : en fonction de la période de stage de la structure universitaire
Rattachement : Régie eau potable et assainissement 1 rue de l'église ND de la Rouvière 30570 Val-d'Aigoual

Objectifs du Stage :

- Réalisation d'un état des lieux des réalisations des PCS sur le territoire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires
- Accompagnement des communes qui sont en cours de réalisation de leurs PCS afin de pouvoir les acter
- Se tenir informer sur les obligations d'un PICS et proposer un plan d'action à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires pour y répondre au 25/11/2026

Tâches :

- Réalisation, retranscription et analyse des échanges avec l'ensemble des élus et leur personnel administratif sur le sujet
- Faire une synthèse des PCS existants au niveau intercommunal
- Accompagner les communes en cours de réalisation du PCS
- Réaliser un point complet sur le PICS et ses obligations / objectifs avec un plan d'action proposé à la CACTS pour sa réalisation et une trame simplifiée du document ?
- Valorisation des résultats obtenus à travers la réalisation d'un rapport de stage et d'une soutenance devant les élus

Profil et compétences attendues :

- Permis B et véhicule indispensable
- Ordinateur portable personnel indispensable
- Compétences en recherche qualitative et quantitative
- Connaissance de la GEMAPI et ses obligations
- Bonnes capacités relationnelles
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Esprit de synthèse et d'analyse requis
- Autonomie dans l'organisation du travail

Conditions du stage :
Le stage se déroule à temps plein sur une durée de 5 mois.
La ou le stagiaire sera accueilli (e) dans les locaux de la régie eau potable et assainissement CACTS.
Ce stage sera gratifié selon la réglementation nationale en vigueur.
Les frais de déplacement sur le terrain sont pris en charge.

CV et lettre de motivation sont à envoyer avant le 3/4/2025 à Noémie JEANJEAN directrice de la régie eau potable et assainissement CACTS et référente GEMAPI n.jeanjean@cac-ts.com.

Après étude de votre dossier de candidature, vous serez sollicité(e) pour un entretien de sélection ou vous serez informé(e) de votre non-sélection.
Pour toute question relative à cette offre de stage, n'hésitez pas à nous contacter au 06.73.57.49.84.